

## Compte-rendu du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 10 juin 2020

Ce comité technique ministériel était présidé par Patrick SOLER.

**FO Agriculture** était représentée par Soizig BLOT, Emmanuel CHARASSE, Mathieu PINSON, Loïc PAYET et Nicolas GILOT

Temps d'échange entre les représentants des organisations syndicales, le président du CHSCT-M et les représentants de l'administration concernant les raisons ayant conduit certaines organisations syndicales (**FO** et FSU) à boycotter à deux reprises le CHSCT-M et sur l'attente des celles-ci. En effet, **FO** et la FSU déplorent que l'administration empêche le fonctionnement normal de l'instance.

L'ordre du jour a ensuite été repris.

Trois points à l'ordre du jour et des questions diverses :

- **Point I** : situation dans les abattoirs (suivi des cas COVID-19, enquêtes sur les mesures barrières, équipements de protection...).
- **Point II** : situation dans l'enseignement agricole (technique et supérieur).
- **Points III** : retour sur le plan de reprise d'activité et groupe de travail CTM.

Ces 3 points ont été complétés par :

- **des questions diverses** : situation dans les DROM, e-formation COVID-19, avenir CHSCT ;
- **les avis des représentants des organisations syndicales au CHSCT-M.**

### Échange sur le fonctionnement actuel du CHSCT-M et les attendus des OS

Le CHSCT-M se doit d'apporter toutes les préconisations nécessaires pour garantir la sécurité des agents au travers de mesures de prévention des risques, **FO** déplore que cette mission soit entravée par l'administration en raison de :

- la réception tardive, souvent la veille, des documents transmis en amont des réunions empêchant leur bonne analyse et l'expertise des mandants ;
- le non-respect des règles de fonctionnement de l'instance : disposer de réponses écrites aux avis, la transmission d'un procès-verbal ;
- la faiblesse de la prise en compte des contributions des OS amenant à la publication d'instructions peu précises et pas assez protectrices, donnant lieu à des initiatives locales souvent peu appropriées ;
- l'absence de prise en compte des alertes sur les abattoirs. Il aura fallu la médiatisation des infections au COVID-19 en abattoirs pour que le CHSCT-M s'intéresse au sujet ;
- les conditions de travail dans l'urgence au sein de l'instance à l'origine de tensions.

Le président rappelle que pendant cette période de crise, il était difficile de respecter le formalisme de l'instance pour la rédaction des PV et des avis et remercie les OS pour leurs contributions utiles, judicieuses, pragmatiques et constructives ayant permis la rédaction plus précise des fiches du plan de reprise d'activité (PRA). En réalité seulement quelques amendements ont été pris en compte. Alors que **FO** contestait certains points précis du PRA du MAA et celui de l'enseignement agricole, l'administration n'en n'a pas tenu compte...

Le chef du SRH ajoute que la situation inédite rend difficile le suivi du formalisme attendu en CHSCT-M, malgré la forte mobilisation des agents du service. Il met en avant le prétexte du nombre limité de ceux-ci pour assurer la paie, ce qui constituait la priorité du service.

Il évoque enfin, le rythme soutenu des réunions de dialogue social comme si la quantité pouvait se substituer à la qualité... À quoi sert, en effet, un nombre important de réunions, si l'avis des représentants des personnels n'est finalement pas pris en compte...

Peu convaincues par les justifications de l'administration, les organisations syndicales FSU et **FO** réitèrent leur demande de rencontre avec la secrétaire générale pour évoquer ces dysfonctionnements. Nous sommes en attente d'une date de rendez-vous.

Pour **FO Agriculture**, les justifications de l'administration ne sont pas recevables. Depuis le début de la crise sanitaire, l'instance n'a pas été en capacité d'exercer ses compétences en termes de prévention des risques. Elle a été réduite par l'administration à une simple instance de concertation où les représentants des personnels ont dû se contenter d'écouter les discours d'autosatisfaction de celle-ci, sans pouvoir influencer sur les mesures à prendre. Alors que le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, dans son article 47, stipule bien que les CHSCT ont pour « mission de :

1° De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;  
2° De contribuer à l'amélioration des conditions de travail ;  
3° De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. »

## Situation dans les abattoirs

### Clusters et cas d'infection au COVID-19

La sous directrice de la sécurité sanitaire des aliments de la DGAL a fait un état des lieux des cas d'infection au COVID-19 dans les clusters situés au sein des sites d'abattage : 2 sites en Vendée, 1 dans la Sarthe, 1 dans les Côtes d'Armor et 1 dans le Loiret. Au total il y aurait 280 cas positifs au COVID-19, 2 hospitalisations, aucun décès. Un seul collègue aurait été contaminé dans les services vétérinaire d'inspection.

### Tests COVID-19

Nous avons également été informés que l'ensemble des opérateurs et collègues des sites d'abattage d'Ile de France ont été testés. C'est également le cas dans certains départements tels que les Bouches du Rhône, le Vaucluse et les Alpes-Maritimes mais aussi en Outre-Mer. D'autres départements sont en cours de réalisation des tests.

La question du dépistage de l'ensemble des opérateurs et collègues sur les sites d'abattage a été abordée. Le sujet étant toujours en cours de discussion au niveau national avec la direction générale de la santé, l'administration n'a pu apporter de réponse.

### Enquêtes DGAL sur la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire

**FO** déplore l'absence de consultation du CHSCT-M sur le contenu de l'enquête et l'absence de retour concernant les résultats de la première enquête.

Une présentation a ensuite été faite des résultats de la seconde enquête concernant les masques et le respect des mesures barrière réalisée auprès des DdecPP, il en résulte le même taux de participation que l'enquête précédente. Au niveau des effectifs la situation est plutôt correcte. Concernant les mesures de distanciation, elles sont globalement respectées, néanmoins des problèmes se posent dans les bureaux ou les vestiaires partagés, les couloirs. La communication des abatteurs à leurs salariés ne semble pas suffisante. Concernant les masques, 6% des structures craignent la rupture de stock, ils sont portés surtout sur la chaîne et peu dans les locaux sociaux, pour les visières, les difficultés rencontrées sont leur nettoyage et la buée qui rend leur utilisation difficile. Concernant l'ambiance, les équipes sont fatiguées, 12 DDI ont demandées à être accompagnées.

Une troisième enquête est prévue. Son contenu n'est pas encore établi. Les OS sont enfin invitées à proposer des thématiques et des questions, et **FO** demande que ces questionnaires soient à destination des conseillers ou assistants de prévention et non à la direction, car ils sont au plus près du terrain pour répondre.

### Fiches abattoirs à l'attention des abatteurs

Deux fiches existent actuellement, l'une à l'initiative du ministère du travail, l'autre à l'initiative de la MSA. Elles ont été amendées par le MAA pour une bonne prise en compte des SVI. À la suite de l'analyse des clusters, elles sont actuellement en cours de mise à jour.

Deux fiches supplémentaires, en cours de rédaction, apporteront des prescriptions en matière de circulation dans les locaux de travail et de réception/livraison des marchandises.

Un groupe de travail associant médecin, inspecteur en santé sécurité au travail, référant abattoir de la DGAL planchent sur le sujet permettant notamment de prendre en compte les écarts identifiés sur le terrain.

### Origine des clusters

Leurs origines n'ont pour le moment pas été identifiées. Toutefois, outre l'environnement de travail en abattoir (humidité, froid, bruit) propice à la circulation du virus, le recours de salariés externes aux établissements d'abattage a pu jouer un rôle important dans la diffusion de la contamination. Il s'agit d'opérateurs à la tâche dans les ateliers de découpe. Ces derniers partagent les mêmes logements, moyens de transport, ce qui favoriserait la contamination. D'après l'administration, ils maîtriseraient peu la langue française, diminuant d'autant l'efficacité de l'information et du respect des gestes barrières.

**FO Agriculture** déplore le temps perdu dans la mise en place des mesures de protection alors qu'elle avait alerté bien en amont des risques encourus en abattoirs.

### Situation dans l'enseignement agricole

#### Enseignement technique agricole

Une enquête hebdomadaire sur les PRA est menée auprès des établissements par les SRFD. Elles font l'objet d'ajustements hebdomadaires au regard de l'évolution de la situation.

Certains résultats de la dernière enquête ont été présentés :

- 600 établissements enquêtés ;
- peu d'établissements ont dès à présent rouverts ;
- 83 % des scolaires et apprentis restent en distanciel ;
- 25% des adultes sont revenus en présentiel ;
- 42% des personnels sont présents et 51% en télétravail.

Les OS ont fait remarquer que ce type d'enquête avait peu de sens et que les résultats n'étaient pas exploitables par l'instance et qu'ils étaient également trop vagues. Aucun retour d'information en effet sur la question des masques ou l'exercice du droit de retrait. De plus, les établissements du privé ont été recensés alors que leurs personnels ne relèvent pas du CHSCT-M. L'administration s'est engagée à affiner l'enquête notamment en distinguant le public du privé, la nature des apprenants (scolaires/apprentis). D'autres thématiques pourront également être traitées dans les prochaines parutions.

Pour **FO**, ce type d'enquête n'a aucun intérêt. Elle ne renseigne nullement sur la qualité des PRA.

Pour **FO**, les PRA des établissements d'enseignement et de formation d'une même région auraient dû être validés par les CHSCT locaux de l'enseignement et pas par les CoHS qui n'en n'ont pas la compétence et dont les représentants des personnels sont en minorité, souvent peu formés en matière de santé sécurité au travail.

Pas étonnant alors que plus de 90% aient été validés en CoHS alors que toutes les mesures de protection n'étaient pas prises... Ainsi on apprend dans l'enquête DGER que près de 60% des établissements n'avaient toujours pas leur dotation en masques alors que les cours avaient repris dans certains établissements... Ces graves carences étaient prévisibles tant la circulaire DGER 2020-284 a laissé une trop grande latitude aux directions concernant la déclinaison locale du protocole sanitaire.

**FO** exige qu'un maximum de précaution soit pris lors du retour des apprenants. En particulier, **FO** demande que soit mis à disposition des masques chirurgicaux pour les apprenants, plus protecteurs que les masques en tissu et des masques FFP2 pour personnels régulièrement en contact avec les apprenants car ce sont les seuls EPI reconnus.

**FO** déplore que le CHSCT-M soit devenu une simple instance d'information où les représentants des personnels sont de simples spectateurs de l'action de l'administration alors qu'ils doivent être des acteurs de la prévention conformément à la mission de l'instance.

#### Enseignement supérieur agricole

Des lignes directrices de gestion communes sur les conditions de reprise seront adressées aux établissements pour établir leur PRA. Elles font actuellement l'objet d'un projet de circulaire traitant, notamment du partage entre le présentiel et distanciel et du champ couvrant les conditions sanitaires des locaux accueillant des étudiants et agents. Celles-ci ne feront pas l'objet d'une communication au CHSCT-M. En effet, pour l'administration, d'une part le délai de consultation de l'instance n'est pas compatible avec l'urgence de mise œuvre des PRA des établissements et d'autre part cela relève de la responsabilité propre des établissements. Sous prétexte de l'autonomie des établissements, **FO** dénonce le contournement du CHSCT-M et estime que tous les documents, prévoyant la reprise d'activité au sein du MAA, doivent pouvoir être examinés par l'instance. Bien entendu, l'administration a prétendu que tout se déroulait dans le cadre d'un dialogue social fructueux entre les directions locales et les représentants des personnels.

En réalité, le dialogue social est à géométrie variable. Alors qu'à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort ou à l'institut agro, il semble être tenu dans de bonne condition, à ONIRIS, il a été complètement inexistant. Pour preuve, en pleine période de confinement, la directrice a fait supprimer les listes de diffusion syndicales.

**FO** constate et déplore la situation très dégradée qui règne à ONIRIS, ce n'est pas faute d'avoir alerté le CHSCT-M depuis plusieurs années. La directrice, en place, avait refusé une expertise agréée au titre de l'article 55 du décret 82-453. L'ancienne présidente du CHSCT-M avait refusé une enquête de l'instance prétextant une médiation qui a depuis échoué comme a également échoué un travail sur le RPS initié avec l'ARACT. **FO** déplore que la DGER ne fasse rien à part proposer aux agents de faire preuve de patience et d'attendre le départ de l'actuelle directrice de son plein gré, ce qui est un peu court en termes de préventions des risques et notamment des RPS...

**FO** renouvelle sa demande de diligenter une enquête à ONIRIS concernant les conditions de travail au sein de cette école.

### Validation du volet internat des PRA par la médecine de prévention

Alors que le CHSCT-M avait émis un avis, adopté à la majorité de ses membres, demandant qu'un seul apprenant soit hébergé par chambre dans les internats, l'UNSA et la CFDT ont finalement obtenu de la DGER que la possibilité soit donnée aux établissements de pouvoir accueillir plus d'élèves par chambre dès lors que le médecin de prévention donne son accord au cours d'une visite. Or, de nombreux départements n'ont plus de médecin de prévention. Les établissements ont sollicité l'avis de médecins généralistes. Dans la plupart des cas, les médecins n'ont pas souhaité faire cette visite pour ne pas engager leur responsabilité. Les ISST ont donc rédigé en catastrophe une grille d'évaluation pour les internats sans la présenter, bien évidemment, au CHSCT-M pour qu'il donne son avis sur ce document... L'administration a beau jeu ensuite de se prévaloir de la qualité du dialogue social au sein du MAA...

### Préoccupation des agents

Les enseignants s'interrogent, à court terme, sur les conditions sanitaires de tenue des oraux de rattrapage du baccalauréat qui restent sans réponses de l'administration. Ils sont également particulièrement anxieux par rapport à la rentrée de septembre : quid de la rentrée au regard des scénarii du conseil scientifique ? Ils s'interrogent sur leur sécurité et celle des apprenants. Enfin, les contractuels des CFA et CFPPA ne sont pas sereins quant au renouvellement de leur contrat.

Les personnels des EPL sont en voie d'épuisement. En particulier, ceux des services informatiques qui assurent l'assistance aux agents en télétravail et aux apprenants. À ce titre, ils ont été très sollicités depuis le début du confinement. Le CHSCT a demandé qu'une enquête soit faite par les ISST sur leurs conditions de travail.

## Retour sur le plan de reprise d'activité (PRA)

### Taux de reprise

Le taux d'agents en présentiel est passé de 14% à 22.5% depuis le 13 mai 2020, le retour en présentiel en administration centrale étant plus faible.

### Cas d'infection

Le nombre de suspicion d'infection au COVID-19 est globalement en diminution. A ce jour, 99 cas ont été confirmés, ce chiffre reste stable.

### Fiches annexes au PRA

Elles sont globalement bien utilisées mais nécessitent une déclinaison localement, notamment sur les locaux, la mise en place des plaques de plexiglas. Les difficultés de fonctionnement/approvisionnement semblent être réglés concernant notamment le gel hydroalcoolique et le savon. En cas de problème, les services déconcentrés le signalent facilement via le circuit ad hoc désormais bien connu.

### Télétravail

Les agents semblent s'être bien adaptés à leurs conditions de télétravail. Un travail sur le sujet devra être conduit au regard du nouveau décret encadrant sa pratique. Il donnera lieu à la possible constitution d'un groupe de travail spécifique au sujet. **FO** conteste ce diagnostic idyllique, établi par l'administration, et dénonce les multiples pressions qu'ont dues subir les agents sans parler des conditions matérielles car pratiquement rien n'a été fait dans ce domaine. Pire l'administration refuse toujours toutes prises en charge des frais générés par le télétravail.

Néanmoins, certains chefs de service font des attestations pour que les écoles prennent en charge les enfants des agents prioritairement en justifiant que le nombre de jours télétravaillables ne peut excéder une journée par semaine. **FO** dénonce cette situation et demande que tous les agents puissent rester en télétravail plus d'un jour par semaine, pour pallier à la non prise en charge des enfants par les écoles.

### Étude de la fiche inspection de la DGAL

Par manque de temps, la fiche inspection de la DGAL n'a pu être étudiée en séance.

### Fiche position des agents

La mise à jour précise la position des agents en cas de garde d'enfant du fait de leur non prise en charge par l'école. Cette situation ouvre automatiquement le droit au télétravail ou à ASA et dispense du présentiel.

## Questions diverses

### Situation dans les DROM

#### - Mayotte

Mayotte est en orange. La circulation du virus y est particulièrement active. Les malades au COVID-19 sont envoyés à la Réunion.

La DAAF n'a jamais été fermée. 25% des agents travaillent en présentiel, pourcentage plus faible que dans les autres DOM. Le plan de maintien de l'activité priorise les domaines de la paie et de la logistique. Le plafond de présentiel est fixé au tiers des agents. Les instances (CT et CHSCT) se sont tenues à 3 reprises depuis le début de la période de confinement.

Les CFA restent fermés. Au regard de la rentrée décalée en août, l'enjeu de prévoir les conditions de celle-ci devient plus urgent qu'en métropole.

Enfin, s'ajoute à la crise du COVID-19, l'épidémie de dengue en cours sur ce territoire.

#### - Guyane

En Guyane, des inquiétudes persistent sur le nombre de cas à venir considérant que le pic épidémique n'est pas encore atteint. De plus, il est constaté un relâchement dans l'application des gestes barrières. L'approvisionnement en masque et plaque de plexiglas ne semble pas poser de difficultés d'après l'administration alors qu'il semblerait que les masques, le GHA et les lingettes soient en quantité insuffisante. FO rejoint la FSU dans sa demande de ne pas rouvrir l'établissement scolaire eu égard à la forte circulation du virus.

Le pourcentage d'agents en présentiel dans les différents services est très élevé. Il est de l'ordre de 70 %. FO s'interroge sur cette statistique alors que le PRA du MAA recommande le maintien du télétravail...

#### - La Réunion

FO déplore les conditions de travail des agents en DAAF de la Réunion. En effet, la situation est particulièrement tendue. Les agents ne sentent pas en sécurité.

### E-formation « COVID-19 »

Cette e-formation est constitué de 4 modules.

- **2 modules s'adressent à tous les agents.** La priorité d'accès à cette e-formation sera d'abord donnée aux encadrements et aux acteurs de la vie scolaire des établissements. Ces modules traitent notamment de la connaissance virus, des gestes barrières.

Ces modules sont également accessibles aux apprenants de l'enseignement agricole ;

- **2 modules plus spécifiques qui s'adressent aux sauveteurs au travail**, aux membres des CHSCT. Ils traiteront en particulier de mise à jour du DUERP. Leur durée est de 40 min.

### RetEx dans le cadre du baromètre social

Le RetEx donnera lieu à une mesure et un retour spécifique sur le confinement et le déconfinement. En effet, il n'est pas envisageable de réaliser de comparaison des indicateurs du baromètre social au cours de ces périodes.

### Modalités de tenue des réunions des instances

Le SRH refuse la tenue de réunions à la fois en présentiel et en visioconférence. Par exemple, pour les CAP, l'administration constate un différentiel de traitement entre les membres présents et les autres. À partir du 10 août, il souhaite que toutes les réunions se tiennent en présentiel. FO s'oppose à cette décision, puisqu'elle serait discriminatoire vis à vis des agents en situation de vulnérabilité ou vivant avec une personne vulnérable.

Le président du CHSCT-M souhaite capitaliser sur l'expérience de la tenue du CHSCT-M en distanciel mais revenir à des réunions en présentiel.

### Points non abordés

L'évolution des plans de continuité d'activité, avenir des CHSCT-M, composition en fonctionnement du comité de suivi de reprise d'activité.

### Avis des représentants des organisations syndicales au CHSCT-M

Un avis demandant une enquête sur le respect de mesures sanitaires par les ISST dans l'ensemble des établissements d'abattage a été adopté. Une modification du plan continuité activité des ISST ainsi qu'un ciblage de certains sites sont alors envisagés par le président du CHSCT-M.

Un avis demandant un allègement de temps de service des ACB formateur et représentants aux instances de prévention ainsi que la mise à jour de la note service ad hoc est adopté.

Un avis demandant des recommandations précises sur les masques (type, nombre...) permettant d'harmoniser les pratiques entre les établissements est adopté. La CFDT s'est abstenue.

Un avis demandant des préconisations précises sur les mesures de protection à mettre en place dans les CDI, les salles informatiques et les ateliers technologiques des établissements de l'enseignement agricole est adopté. La CFDT et l'UNSA se sont abstenues.

Un avis demandant une évaluation :

- du risque psychosocial au regard des conditions sanitaires de reprise ;
  - des PCA ;
  - des PRA ;
  - ainsi qu'une mise à jour du DUERP avant la rentrée de septembre ;
- est adopté.

Un avis demandant un suivi de la mise en œuvre du PRA du MAA est adopté. La CFDT s'est abstenue.

Un avis demandant un retour d'expérience sur les PRA de l'enseignement agricole supérieur est adopté. La CFDT s'est abstenue.

Un avis demandant la diminution du nombre de contrôles conditionnalité DGAL et DGPE est adopté.

Un avis demandant l'envoi des réponses aux avis à l'ensemble des représentants des organisations syndicales, y compris ceux qui ont voté contre est adopté. La CFDT et l'UNSA se sont abstenues.

Un avis s'opposant à la disparition des CHSCT au MAA est adopté.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

